

FAITS DIVERS

ENQUÊTE DE POLICE APRÈS DES VIOLENCES
DANS UN BAR DE NUIT

ARRAS. Dans la nuit de samedi à dimanche, une violente altercation a éclaté au bar de nuit Le Shelter (ex-Millennium), Grand-Place à Arras. Ouverte depuis le 16 mai, la discothèque a été le théâtre de violences, qui se sont poursuivies à l'extérieur de l'établissement. La rixe a fait deux blessés, selon le commissariat d'Arras, qui rapporte l'affaire et indique qu'une enquête est ouverte. Les images des caméras de vidéoprotection ont été exploitées et des auditions doivent avoir lieu pour déterminer les circonstances et responsabilités.

UNE JEUNE AUTOMOBILISTE VICTIME
D'UNE SORTIE DE ROUTE

HAPLINCOURT. Ce jeudi vers 8 h 20, un accident de la route s'est produit rue de Beugny, à Haplincourt, dans le sud Arrageois, près de Bapaume. Une jeune femme de 20 ans a perdu le contrôle de sa voiture, qui a fini au fossé, selon la gendarmerie. Légèrement blessée, la victime a été transportée au centre hospitalier de Cambrai pour des examens de contrôle. Le dépistage d'alcool et de stupéfiants était négatif.

UNE FEMME DE 83 ANS SE FAIT ARRACHER
SON SAC ET TOMBE AU SOL

ARRAS. Une retraitée âgée de 83 ans a été victime d'un vol à l'arraché, ce jeudi peu après 10 heures, route de Bapaume, à la limite d'Achicourt. Un individu se déplaçant à trottinette aurait tiré sur le sac de l'octogénaire, qui a chuté. La victime, choquée, a été transportée au centre hospitalier d'Arras. Le commissariat de police indique avoir ouvert une enquête pour retrouver l'individu, grâce notamment à l'exploitation des images de vidéoprotection.

PRÉCISION APRÈS L'ACCIDENT DU TRAVAIL
BIENVILLERS-AU-BOIS.

Dans notre édition d'hier, nous avons relaté l'accident du travail qui a fait deux blessés, mercredi matin à Bienvillers-au-Bois, après l'effondrement d'un échafaudage. La mairie de la commune a tenu à préciser que l'accident avait plutôt eu lieu à 8 heures, plutôt que 8 h 30, mais surtout que l'incident ne s'est pas produit sur la mairie mais au niveau d'un bâtiment attenant annexe de la mairie, qui fait office de médiathèque municipale. La commune a en effet lancé un chantier de rénovation de la toiture de sa mairie.

Le pianiste lensois
Thomas Huracan
jouera à la gare

ARRAS. « Je n'ai pas appris le solfège, je n'ai pas pris de cours de piano mais j'ai l'oreille absolue : je joue tout ce que j'entends. » Musicien atypique, Thomas Leclercq, 25 ans, se produit dans des endroits publics comme l'entrée du stade Bollaert ou des halls de gare. Avec un succès considérable. Une de ses vidéos en gare de Lille dépasse les deux millions de vues ! « Huracan », son nom de scène, interprétera dimanche en gare d'Arras une partie de son répertoire, dans des registres très différents : des classiques (Mozart, Beethoven), des tubes de maintenant (ceux d'Ed Sheeran ou Bruno Mars et bien sûr Les Corons, en fan du RCL qu'il est. Un cocktail musical savamment orchestré pour faire grimper l'ambiance. Cent à deux cents personnes au minimum devraient être présentes, annonce-t-il. ■ C. L. C.

Dimanche 4 septembre, 15 heures, gare d'Arras.

Une mobilisation sur
la place des Héros pour
défendre... les pigeons

L'association de défense animale PAZ (Projet animaux Zoopolis) demande à la mairie d'Arras de cesser de tuer les pigeons. Une action de sensibilisation est organisée demain.

PAR BENJAMIN DUBRULLE
arras@lavoixdunord.fr

ARRAS. « Il est temps qu'Arras prenne au sérieux la condition animale et annonce mettre définitivement un terme aux méthodes cruelles visant les pigeons. La Ville doit se tourner vers des méthodes éthiques (pigeonniers ou maïs contraceptifs). Cela est possible : de nombreuses villes l'ont fait avant elle. » Amandine Sanvisens, cofondatrice de l'association de défense animale PAZ (Projet animaux Zoopolis) est vent debout contre les méthodes employées par la ville pour chasser les pigeons de son centre-ville.

“ Le gazage est une méthode cruelle : la mort est lente et douloureuse, semblable à une noyade.”

L'ASSOCIATION PAZ

La mairie d'Arras organise des campagnes de capture de pigeons. Ils sont tués par gazage dans des caissons à CO². « Le gazage est une méthode cruelle : la mort est lente et



Près de 200 pigeons seraient capturés chaque année à Arras. PHOTO MATTHIEU BOTTE

douloureuse, semblable à une noyade », se lamente l'association. Demain, PAZ organisera un *happening* sur la place des Héros à 10 h. Des militants tiendront des panneaux pour montrer les captures de pigeons et sensibiliseront les passants. Cela fait maintenant deux ans que PAZ enquête sur les méthodes utilisées pour limiter les populations de pigeons en France. La ville d'Arras fait partie des cibles de l'association. Elle avait notamment publié une vidéo de pigeons pris au piège sur le beffroi. Le sujet avait été évoqué en conseil municipal. Interpellée sur la question en mai 2023, la Ville d'Arras nous avait indiqué qu'elle avait déjà employé

d'autres méthodes alternatives comme la présence d'un fauconier et d'effaroucheurs sonores mais cela ne fonctionne qu'un temps, « les pigeons finissent toujours par revenir et cela a un coût. » La capture des pigeons est jugée primordiale par la ville. « Les pigeons ont un réel impact en centre-ville, d'abord en termes d'hygiène, mais aussi de sécurité avec des trottoirs rendus glissants par les fientes. Pour une ville historique comme Arras, c'est aussi un problème car les fientes sont très corrosives sur la pierre et le bois, et cela dégrade fortement le patrimoine. » On estime à près de deux cents le nombre de pigeons capturés chaque année à Arras. ■

Une sixième condamnation
pour violences conjugales

ARRAS. La justice n'a eu de cesse de l'avertir puis de le condamner, mais rien n'y fait. « Il faut vraiment que je me fasse soigner », admet cet Arrageois de 53 ans, jugé lundi au tribunal, en comparution immédiate. Le 28 août, la police est appelée voie Notre-Dame-de-Lorette, à Arras, par des voisins inquiets des cris qu'ils entendent. Les forces de l'ordre interviennent une première fois, puis une seconde quelques minutes plus tard en raison de nouveaux cris et de violences dont aurait été victime une Arrageoise. Elle a été tirée par les cheveux par son concubin, qui voulait ainsi la faire rentrer de force alors qu'elle s'était réfugiée chez une voisine. Elle présente des griffures aux joues, une blessure à la lèvre. Il l'aurait également mordue. Lors de son arrestation, le sus-



Le prévenu a été condamné par le tribunal d'Arras. PHOTO ARCHIVES MATTHIEU BOTTE

pect se rebelle. Il est ivre (0,78 mg/l d'air, soit 1,5 g/l de sang) et surtout récidiviste. Il avait été condamné en 2021 à deux ans de prison, dont neuf mois avec sursis, avant d'être incarcéré en raison d'une violation d'interdiction judiciaire de contact avec la victime. En sortant de prison, sans logement, il a hélas repris contact avec elle jusqu'à ces nou-

veaux faits. Le voisinage confirme de fréquentes disputes.

MAINTIEN EN DÉTENTION

Son casier judiciaire présente douze condamnations, dont cinq déjà pour des violences conjugales ! « La prison ferme est inévitable », requiert la substitut du procureur. Malgré ses excuses et quelques molles contestations, Franck Marchand a été condamné à deux ans de prison, dont six mois avec sursis, avec trois mois en plus après la révocation d'un reliquat de sursis précédent. Soit 21 mois au total. Avec maintien en détention et obligation de soins. ■ SAMUEL COGEZ
39 19, numéro d'appel national gratuit destiné aux victimes de violences conjugales, 24h/24, 7j/7. Nous publions les identités des condamnés à partir de 13 mois de prison ferme.